

CAME Executive – Liaison Officer - Duties and Responsibilities

The CAME Liaison Officer serves as an Officer with voting privileges on the CAME Executive and is elected for a two (2)-year term and shall be eligible for one (1) additional term of two (2) years and as such, carries out the responsibilities of a member of the CAME Executive as outlined in the CAME By-Laws.

The CAME Liaison Officer participates in monthly video conferences of the CAME Executive and also participates and attends meetings of the CAME Board of Directors. The CAME Executive meets by video conference monthly. The CAME Board of Directors meets approximately four times a year by video conference. An Annual General Meeting of the Board and Membership will be held annually either in person or via video conference.

The CAME Liaison Officer provides direction to the Executive members working with small groups of Board Members (liaison groups) in order to promote connections between CAME's two governing bodies.

The Liaison Officer will provide support to the CAME President in liaising with external organizations, and will promote links with other organizations with similar goals, where there is benefit in terms of education. The Officer's role is to liaise with medical education organizations at a regional, national and international level, to facilitate and encourage links and joint activities to further CAME's goals for the benefit of its members. In particular, the Liaison Officer will communicate on a regular basis with the observers to the CAME Board, to facilitate:

- exchange of ideas (includes joint memberships, publications, meetings)
- research links / collaboration
- resource sharing (e.g. documents, journals)
- publicity (e.g. events)
- opportunity for joint projects

The Liaison Officer will function as CAME's primary representative to the management board of the Canadian Medical Education Journal and will oversee CAME's in-kind contributions to that journal.

Revised: March 2023

Comité exécutif de l'ACÉM – Agent(e) de liaison – Tâches et responsabilités

L'agent(e) de liaison de l'ACÉM œuvre à titre de représentant(e) jouissant d'un droit de vote au sein du comité exécutif de l'ACÉM. Il ou elle est élu(e) pour un mandat de deux (2) ans et peut être réélu(e) pour un (1) mandat supplémentaire de deux (2) ans. À ce titre, il/elle s'acquitte des responsabilités afférentes aux membres du comité exécutif de l'ACÉM, tel qu'il est stipulé dans les règlements administratifs de l'ACÉM.

L'agent(e) de liaison de l'ACÉM participe à des téléconférences mensuelles du comité exécutif de l'ACÉM et participe ou assiste également à des réunions du Conseil d'administration de l'ACÉM. Les membres du comité exécutif de l'ACÉM se réunissent mensuellement par le biais d'une téléconférence. Une rencontre en personne a lieu annuellement dans le cadre de la Conférence canadienne sur l'éducation médicale (CEEM).

L'agent(e) de liaison de l'ACÉM offre une orientation aux membres du comité exécutif qui collaborent avec de petits groupes de membres du Conseil d'administration (groupes de liaison) afin de favoriser des liens entre les deux organes directeurs de l'ACÉM.

L'agent(e) de liaison offrira un soutien au président ou à la présidente de l'ACÉM pour ce qui est d'assurer la liaison avec des organismes extérieurs et favorisera la création de liens avec d'autres organismes qui poursuivent des objectifs semblables, là où il existe des avantages en matière d'éducation. Le rôle de l'agent(e) consiste à assurer la liaison avec des organismes du domaine de l'éducation médicale aux échelles régionale, nationale et internationale, afin de faciliter et d'encourager des liens et des activités conjointes visant l'avancement des objectifs de l'ACÉM pour le bénéfice de ses membres. Plus particulièrement, l'agent(e) de liaison communiquera de façon régulière avec les observateurs siégeant au Conseil d'administration de l'ACÉM afin de faciliter :

- l'échange d'idées (notamment des adhésions conjointes, des publications, des rencontres);
- des liens de recherche ou une collaboration en la matière;
- le partage de ressources (p. ex. documents, revues spécialisées);
- la publicité (p. ex. entourant les événements);
- diverses occasions de projets conjoints.

L'agent(e) de liaison agira en tant que principal représentant de l'ACÉM auprès du conseil de gestion du Canadian Medical Education Journal (Revue canadienne de l'éducation médicale) et encadrera les contributions en nature de l'ACÉM à cette revue.